

# FLASH PAPER n° 1 de l'Observatoire

## « Piqûres d'aiguille »

# État des lieux du *Needle spiking* en Région de Bruxelles-Capitale et recommandations

Par Frédérique BAWIN & Aline DISTEXHE (OBPS) - Analystes

JUIN 2022

Ce document traite de la question des piqûres d'aiguille/attaques à la seringue, ou *needle spiking*, qui fait depuis peu l'objet d'une grande attention dans les médias. Dans un premier temps, nous abordons ici les origines de ce phénomène en Europe et ce que l'on en sait – en termes de victimes, d'auteurs et de localisation des faits. Nous analysons ensuite la situation en Région de Bruxelles-Capitale en comparant les informations de la presse avec celles fournies par les partenaires de BPS. Nous examinons également les difficultés rencontrées dans l'étude du phénomène. Enfin, nous terminons par quelques conclusions et recommandations en matière de prévention, de prise en charge des victimes, de récolte de données et de communication.

## 1. Contexte

### 1.1 Origine du phénomène

On parle de « spiking » quand une substance psychoactive légale ou illégale est administrée à une personne à son insu et/ou sans son consentement. Le *needle spiking* est un phénomène relativement nouveau, qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique au Royaume-Uni dès l'automne 2021. Depuis le début de l'année 2022, plusieurs articles sur des cas de *needle spiking* ont été publiés dans les médias français, belges et néerlandais. Des rumeurs concernant des faits de *needle spiking* courent également sur les réseaux sociaux. Le *needle spiking* consiste à droguer la victime avec des drogues ou des médicaments, par injection ou piqûre. Les victimes rapportent souvent les symptômes suivants : confusion, désorientation, perte de conscience, nausées, vomissements, pertes ou trous de mémoire. Elles présentent parfois des traces de piqûre.

Selon les médias, les premiers cas possibles de *needle spiking* en Belgique seraient liés à la vie nocturne courtraisienne, bien qu'aucune plainte n'ait été déposée à ce jour en lien avec ces faits<sup>1</sup>. Au début, il était surtout question d'une ou de quelques victimes ; ce n'est que plus tard que des articles ont été publiés dans

1. De Standaard (23/05/2022). *Needle spiking lijkt in opmars, maar is dat ook zo?* [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523\\_97261488](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523_97261488).

les médias faisant état de *needle spiking* sur un plus grand nombre de personnes présentes au même événement. Dans la province de Luxembourg, par exemple, des plaintes ont été déposées par plusieurs jeunes femmes qui soupçonnaient avoir été droguées lors d'une même fête<sup>2</sup>. Quatorze jeunes ont été pris de malaise<sup>3</sup> lors d'un match de football du KV Mechelen et le festival pour adolescents We R Young à Hasselt a été arrêté prématurément suite à des vomissements et à des évanouissement de jeunes filles. Dans les deux cas, les jeunes concernés pensaient avoir été victimes de *needle spiking*. Le Parquet du Limbourg a depuis confirmé qu'aucune preuve n'avait été trouvée concernant le *needle spiking* lors du festival pour jeunes We R Young<sup>4</sup> et jusqu'à présent, aucune drogue n'a été trouvée dans les échantillons de sang et d'urine des victimes.

## 1.2 Motivations des auteurs, victimes et localisations

Le *needle spiking* est apparu pour la première fois au Royaume-Uni. En avril 2022, une commission parlementaire a publié un rapport sur ce phénomène. Basé sur les données de la police et sur des enquêtes, il démontre que la plupart des faits présumés de *needle spiking* se produisent dans des lieux de vie nocturne (par exemple, les bars, les clubs) et moins fréquemment dans des lieux privés. Selon les chiffres de la police britannique, les victimes sont des femmes dans 88% des cas et ont entre 18 et 21 ans dans 73% des cas. Toutefois, il est très difficile d'estimer concrètement la fréquence et l'ampleur du phénomène en raison d'un manque de données précises. Il est également impossible d'évaluer sa dangerosité<sup>5</sup>.

---

### Pas de fait criminel secondaire (ex. violence sexuelle, vol) rapporté

---

Étant donné que le *needle spiking* n'a pas encore été beaucoup étudié, on ne dispose d'aucune information sur les motifs et les intentions des auteurs. De plus, à ce stade, il n'y a eu pratiquement aucune poursuite judiciaire dans le monde pour des faits de *needle spiking* (un suspect a toutefois récemment été arrêté en France)<sup>6</sup>. À ce jour, aucun suspect n'a été arrêté en Belgique.

Dans les formes connues de « spiking » (par exemple, mélanger des drogues dans la boisson de la victime), l'objectif de l'auteur est souvent de commettre un autre crime, tel qu'un abus sexuel ou un vol. Dans le cadre du *needle spiking*, les attaques semblent être plutôt aléatoires. Selon la police britannique, seule une infraction secondaire a été relevée sur plus de 500 faits enregistrés<sup>7</sup>. À en juger par les sujets traités dans les médias, il semble à première vue qu'aucun délit secondaire n'ait davantage été signalé en Belgique – un fait associé à un vol est toutefois mentionné par une zone de police bruxelloise (cf. *infra*). Les experts indiquent que l'un des motifs possibles du *needle spiking* pourrait être de semer la peur<sup>8</sup>.

2. De Standaard (16/05/2022). Al elf klachten van spiking met injectienaald na fuif in Aarlen, ook in Gent zeker één klacht. [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220516\\_93359788](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220516_93359788).

3. De Standaard (24/05/2022). Gerechtigd onderzoek naar needle spiking op KV Mechelen. [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220524\\_94760416](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220524_94760416).

4. De Standaard (10/06/2022). Geen bewijs van needle spiking op festival We R Young, zegt parket. [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220610\\_94736740](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220610_94736740).

5. House of Commons (2022). House of Commons. Home Affairs Committee. Spiking. Ninth Report of Session 2021–22. <https://publications.parliament.uk/pa/cm5802/cmselect/cmhaff/967/report.html>.

6. RTBF (06/06/2022). Agressions à la piqûre sur une plage française, un homme inculpé. <https://www.rtbf.be/article/agressions-a-la-piqure-sur-une-plage-francaise-un-homme-inculpe-11007290>.

7. House of Commons (2022). House of Commons. Home Affairs Committee. Spiking. Ninth Report of Session 2021–22. <https://publications.parliament.uk/pa/cm5802/cmselect/cmhaff/967/report.html>.

8. VRT (24/05/2022). Wel prikletsels, maar nog nooit gif gevonden: waarom "needle spiking" experten al 2 jaar voor raadsels plaatst. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2022/05/24/needle-spiking-wat-hoe-waarom/>. De Standaard (23/05/2022). Needle spiking lijkt in opmars, maar is dat ook zo? [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523\\_97261488](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523_97261488).

## 2. Les faits signalés en RBC

### 2.1 Selon les médias

Selon les médias, plusieurs cas de *needle spiking* ont été rapportés en RBC au cours de ces dernières semaines. En avril déjà, un article avait été publié affirmant qu'un homme avait été drogué par injection dans une boîte de nuit de Bruxelles<sup>9</sup>. Ce message a circulé un certain temps sur les réseaux sociaux. Selon divers médias, deux cas possibles de *needle spiking* auraient été signalés le jour de la *Belgian Pride* et feraient actuellement l'objet d'une enquête du Parquet de Bruxelles<sup>10</sup>.

### 2.2 Selon les partenaires de BPS

Différents acteurs ont été contactés dans le cadre de la rédaction de la présente note afin d'obtenir davantage d'informations sur les incidents de *needle spiking* en RBC.

Contrairement aux informations présentes dans les articles de presse susmentionnés, les asbl Belgian Pride et RainbowHouse Brussels évoquent trois cas de *needle spiking* lors de la *Belgian Pride* – dont un ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte<sup>11</sup>. Selon la RainbowHouse, aucune des trois victimes n'a rapporté d'agression ou de violence sexuelle et seule une des trois a ressenti des effets secondaires, notamment des maux de tête et de la fatigue. Par contre, des inquiétudes quant à un risque d'infection par des IST (par exemple VIH et hépatite) ont été rapportées. Les analyses de sang, le traitement avec des inhibiteurs du VIH (PEP) et le suivi effectué par les organisateurs de la *Pride* ont permis de rassurer les victimes à ce sujet.

En ce qui concerne la vie nocturne, visit.brussels indiquait, à l'occasion du Conseil régional de la nuit du 1<sup>er</sup> juin 2022, avoir interrogé les clubs sur le *needle spiking* mais n'avoir été informé d'aucun fait.

Les zones de police de la RBC ont aussi été contactées et interrogées sur les éventuels dépôts de plaintes relatives à des faits de *needle spiking*<sup>12</sup>.

---

## La plupart des faits se produisent en contexte festif

---

Les zones de police d'Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem et de Bruxelles-Nord ont reçu à ce jour le plus grand nombre de plaintes de ce type. Dans les deux zones, trois incidents – perpétrés sur le territoire d'autres zones de police – ont été signalés. La plupart des faits semblent, en effet, avoir eu lieu à la Ville de Bruxelles, ce qui semble cohérent avec le constat que le *needle spiking* est essentiellement observé dans le cadre de la vie nocturne.

9. The Brussels Times (27/04/22). *Man drugged by syringe in Brussels nightclub*. <https://www.brusselstimes.com/219665/victim-drugged-with-injection-in-brussels-nightclub>.

10. RTL (24/05/22). *Deux enquêtes ouvertes pour des « piqûres sauvages » lors de la Belgian Pride*. <https://www.rtl.be/info/belgique/faits-divers/deux-enquetes-ouvertes-pour-des-piqures-sauvages-lors-de-la-belgian-pride-1378524.aspx>.

11. Informations fournies par l'asbl RainbowHouse Brussels le 07/06/22 et par l'asbl The Belgian Pride le 13/06/22.

12. Informations fournies par les zones de police entre le 09/06/22 et le 14/06/22.

Dans la zone de Bruxelles-Nord, les incidents rapportés concernent deux victimes qui se trouvaient dans un bar sur le territoire de la commune de la ville de Bruxelles le jour de la *Pride*. Pour la troisième victime, les faits se seraient déroulés tard dans la soirée, dans le métro. Ce dernier incident a eu lieu dans un contexte assez différent des autres cas de *needle spiking* rapportés et est associé à un fait de vol avec violence : la victime a été attaquée dans le métro par quatre jeunes, qui lui ont demandé de laisser sa place dans le wagon vide. Après son refus, les jeunes l'ont attaqué, elle a senti une piqûre dans son bras et s'est évanouie. Elle s'est réveillée la nuit sur un banc du quai d'une station de métro sans son sac, son téléphone portable et son portefeuille.

Dans les trois faits enregistrés par la zone de police d'Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem, les victimes se sont senties mal et ont ensuite été traitées par les services d'urgence. La zone souligne que les trois faits ont été commis dans un cadre de consommation d'alcool et sans garantie qu'il s'agisse réellement d'une piqûre, en raison de l'absence de traces claires et compte tenu des analyses toxicologiques aux résultats négatifs.

Dans chacune des zones de police de Bruxelles-Ouest et de Bruxelles-Capitale – Ixelles, un fait de *needle spiking* a été signalé. Dans la zone de Bruxelles-Ouest, le fait remonte au mois de février, il s'est déroulé la nuit sur la voie publique et sans contexte sexuel. Selon la zone de police, la victime a vu deux personnes arriver derrière elle et a senti une piqûre dans le bas du dos.

Aucune plainte n'avait été déposée auprès des zones de police Montgomery et Midi à la date de la rédaction de la présente note.

### 3. Un phénomène difficile à étudier

#### 3.1 (Manque de) preuves médico-légales

Étant donné qu'il s'agit d'un phénomène nouveau, les informations disponibles sur le *needle spiking* sont très limitées. Le premier cas de *needle spiking* dans le monde a été signalé voici plus d'un an et depuis lors, au Royaume-Uni, plus d'un millier de cas ont déjà été rapportés. Toutefois, aucune preuve toxicologique ou médicale (i.e. traces de drogues dans les urines ou le sang) n'a jamais été trouvée. Au niveau international, aucun cas d'injection de drogue n'a été confirmé à ce jour et aucune aiguille usagée n'a jamais été retrouvée. En Belgique non plus, aucune preuve toxicologique n'a encore été trouvée. Dans les enquêtes sur le *needle spiking*, les images des caméras de surveillance sont souvent examinées afin d'identifier les auteurs, mais, à ce jour, ces images n'ont pas permis de collecter d'informations utiles de ce point de vue.

---

#### Aucune preuve d'utilisation de drogues n'a été trouvée

---

Étant donné qu'aucune drogue n'a jusqu'à présent été retrouvée dans le corps des victimes, les substances qui seraient administrées sont elles-aussi inconnues et il n'y a pas de recherche scientifique internationale à leur sujet. Toutefois, il est bien établi que diverses drogues illégales et médicaments ont un effet sédatif s'ils sont associés à l'alcool. Des recherches précédentes sur d'autres formes de *spiking* ont démontré l'administration de substances psychoactives telles que l'alcool et le GHB aux victimes. Dans le cas du *needle spiking*, toutefois, le GHB est moins susceptible d'être utilisé en raison de la composition de la drogue. Il est théoriquement possible d'injecter des substances telles que l'insuline, la kétamine ou des

drogues de synthèse (par exemple, de nouvelles benzodiazépines comme le benzodiazépam)<sup>13</sup>. Il s'agit toutefois d'hypothèses et il est important de souligner, une fois de plus, qu'aucune donnée n'est actuellement disponible en la matière dans la pratique.

Plusieurs experts affirment qu'il est difficile de droguer quelqu'un par injection : la victime la ressentirait car le délai nécessaire pour injecter une quantité importante de substance est long. Dès lors, à première vue, piquer un grand nombre d'individus lors d'un même événement semble encore moins probable.

Il est par contre possible qu'une personne interprète mal les effets de l'alcool, car ils peuvent être très similaires à ceux de certaines drogues illicites (par exemple, la kétamine) et qu'elle estime ainsi à tort avoir été droguée. Il s'agit d'une des explications possibles du fait que, dans plusieurs cas de suspicion de « *spiking* classique » (via une boisson), on ne trouve souvent aucune substance narcotique autre que l'alcool dans le sang des victimes<sup>14</sup>. Une autre explication possible est que certains médicaments, qui se dégradent rapidement, sont introuvables s'ils ne sont pas testés immédiatement.

Droguer quelqu'un en mélangeant une substance à la boisson de la victime serait aussi beaucoup plus facile et moins risqué que de la piquer. Malgré toutes ces difficultés, les experts soulignent qu'il reste néanmoins théoriquement possible de droguer une personne en la piquant avec une aiguille et que les plaintes doivent donc toujours être prises au sérieux.

### 3.2 (Manque de) qualifications

Le *needle spiking* est un phénomène difficile à étudier, d'abord en raison du manque de preuves, mais également parce que les plaintes des victimes peuvent être qualifiées de différentes manières.

La pratique le démontre également en RBC. Dans une zone de police de la Région, un fait a été classé comme « coups et blessures », tandis que trois autres zones ont classé les faits comme « administration de substances nuisibles ». Le seul fait dans le cadre duquel la victime a été volée a été qualifié de « vol avec violence avec circonstances aggravantes »<sup>15</sup>. Les statistiques policières de criminalité publiées par la DRI<sup>16</sup> ne fournissent actuellement aucune donnée validée sur les incidents liés aux « piqûres » en RBC ou en Belgique. La DJSOC - Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée de la police fédérale - travaille à une analyse sur le *needle spiking*, et notamment sur la question de la qualification du délit<sup>17</sup>.

Au Royaume-Uni non plus, le *needle spiking* n'est pas une infraction pénale en soi, de sorte que les données sont de mauvaise qualité. La Commission parlementaire susmentionnée soulignait ainsi qu'un délit de *spiking* mieux défini en tant que tel aiderait la police à « comprendre l'ampleur du problème » et permettrait d'obtenir « une image beaucoup plus précise » que l'approche actuelle, où les données sur le *needle spiking* dépendent de recherches par mots-clés et de l'encodage réalisé de manière individuelle par les policiers. Un fait de *spiking* punissable clairement défini permettrait également « d'améliorer le soutien aux victimes », car ces dernières seraient plus enclines à déposer plainte si l'infraction était reconnue<sup>18</sup>.

13. RTBF (24/05/22). *Piqûres sauvages lors de rassemblements de masse : que sait-on ?* <https://www.rtb.be/article/piques-sauvages-lors-de-rassemblements-de-masse-que-sait-on-10998992> ; Full Fact (29/10/21). *What do we know so far about reports of 'spiking' with needles?* <https://fullfact.org/crime/spiking-by-needle-injection/>.

14. Hindmarch, I., ElSohly, M., Gambles, J., & Salamone, S. (2001). Forensic urinalysis of drug use in cases of alleged sexual assault. *Journal of clinical forensic medicine*, 8(4), 197-205.

15. Informations fournies par les zones de police les 09/06/22 et 10/06/22.

16. FPF/DGR/DRI/BIPOL - Statistiques Policières de Criminalité produites à l'aide du Datawarehouse. <https://www.stat.policefederaale.be/statistiquescriminalite/rapports/>.

17. Information fournie par la DJSOC le 10/06/22.

18. House of Commons (2022). House of Commons. Home Affairs Committee. *Spiking. Ninth Report of Session 2021-22.* <https://publications.parliament.uk/pa/cm5802/cmselect/cmhaff/967/report.html>.

### 3.3 Une légende urbaine ?

En l'absence de preuves tangibles à ce jour, plusieurs experts estiment qu'il est possible que les faits rapportés relèvent plutôt de la psychose collective ou de la « panique morale<sup>19</sup>»<sup>20</sup>.

Par exemple, lorsqu'une victime reçoit effectivement une injection d'une substance et présente des symptômes, les personnes aux alentours peuvent, en raison d'un sentiment d'anxiété, ressentir les mêmes symptômes et se sentir également mal. De plus, des objets pointus (par exemple, une punaise) peuvent être délibérément utilisés pour piquer afin de susciter la panique. Il est également possible que la simple peur du phénomène – suscitée par la grande attention médiatique – induise déjà des symptômes légers tels que des vertiges et une hyperventilation, mais également des symptômes plus graves tels que des évanouissements et des vomissements, en l'absence même de piqûre. Cela peut susciter une réaction en chaîne lors d'un événement très fréquenté et donc une psychose collective.

Ces derniers temps en effet, le *needle spiking* est largement évoqué dans la presse francophone et néerlandophone en Belgique. Plusieurs articles ont été publiés, avec des titres parfois inquiétants, comme : « De plus en plus de plaintes concernant des piqûres d'aiguilles après des fêtes : de quel produit s'agit-il ? À quel point est-ce dangereux ? »<sup>21</sup>.

Toutefois, les jeunes semblent se détourner des médias traditionnels comme source principale d'informations et préfèrent les réseaux sociaux, tels que TikTok. De Standaard a récemment écrit que des vidéos sur des cas de *needle spiking* circulaient sur TikTok depuis un certain temps et figuraient actuellement parmi les vidéos les plus visionnées<sup>22</sup>. Il ne fait aucun doute que le *needle spiking* est un sujet brûlant sur les réseaux sociaux et que la génération qui sort actuellement est très active en la matière. L'impact de la couverture médiatique et des réseaux sociaux ne doit pas être sous-estimé, car ils peuvent être des catalyseurs de la propagation de la peur. Christophe Stove, professeur de toxicologie (UGent), l'exprime ainsi : « Le phénomène est en vogue et atteint son objectif : faire peur aux gens »<sup>23</sup>.

---

## Des craintes à ne pas minimiser, ni exagérer, à l'approche des festivals d'été

---

Même si des drogues n'étaient finalement injectées que dans peu de cas (voire dans aucun), cela ne signifie pas pour autant que nous sommes confrontés à un phénomène inoffensif. La problématique reste réelle : utiliser un objet pointu pour susciter la peur, par exemple, est un fait très grave. Un signal clair doit donc être donné que de tels actes ne resteront pas sans conséquence. Il est également important que les craintes réelles des jeunes ne soient pas ignorées ou minimisées. Car il est évident que le phénomène du *needle spiking* a un impact sur le sentiment d'insécurité, en particulier chez les jeunes.

---

19. Cohen, S. (1972). *Folk devils and moral panics*, London: Mac Gibbon and Kee.

20. RTBF (24/05/2022). *Piqûres sauvages lors de rassemblements de masse : que sait-on ?* <https://www.rtbf.be/article/piques-sauvages-lors-de-rassemblements-de-masse-que-sait-on-10998992>.

21. Nieuwsblad (16/05/22). *Steeds meer klachten van spiking met injectienaald na fuiven: om welk product gaat het? En hoe gevaarlijk is dat?* [https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20220516\\_94124129](https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20220516_94124129). Traduction libre du titre par l'Observatoire.

22. De Standaard (02/06/22). *Klassiek nieuws verdwijnt waar TikTok verschijnt.* [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220601\\_98067504](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220601_98067504).

23. De Standaard (23/05/2022). *Needle spiking lijkt in opmars, maar is dat ook zo?* [https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523\\_97261488](https://www.standaard.be/cnt/dmf20220523_97261488).

La saison des festivals vient de débiter et on peut s'interroger sur ce que l'été nous réservera en termes de signalements de *needle spiking*. Il n'est ainsi pas impossible, par exemple, que les incidents rapportés dernièrement constituent une source d'inspiration pour certains individus qui chercheraient à semer la panique. Cette crainte est également exprimée par une zone de police bruxelloise : « Nos services seront attentifs à ce phénomène lors des événements en extérieur durant l'été. Il n'est pas exclu que des groupes de personnes profitent de l'attention médiatique pour se lancer des défis et entretenir la psychose pour le 'fun' »<sup>24</sup>.

Plusieurs organisateurs d'événements de grande envergure ont déjà fait savoir qu'ils étaient prêts et qu'ils suivaient de près la situation afin que les événements puissent se dérouler de la manière la plus sûre possible. De telles annonces, démontrant que les comportements importuns sont pris au sérieux, peuvent rassurer les futurs visiteurs. Il convient toutefois de ne pas donner au *needle spiking* une importance que le phénomène ne mérite pas, ce qui susciterait un sentiment d'anxiété encore plus marqué chez les festivaliers. Si la panique s'installe lors d'un événement très fréquenté – qu'elle soit causée ou non par des incidents liés aux piqûres – et qu'elle induit une psychose collective, il est possible que les postes de secours et les services d'urgence soient débordés. Les experts réclament déjà une capacité de soins suffisante lors des grands événements<sup>25</sup>.

## 4. Conclusions et recommandations

Nous pouvons conclure que les informations objectives sur le *needle spiking* sont actuellement rares, mais que le phénomène suscite néanmoins l'inquiétude du public et attire l'attention. En effet, aucun expert n'écarte l'éventualité que des personnes puissent être droguées via une injection. Le Dr. Van Havere (HoGent), expert en matière de drogues, résume bien la situation en disant qu'il convient de prendre le problème au sérieux, tout en évitant de semer la panique<sup>26</sup>.

Nous formulons, pour terminer cet état de la situation, quelques recommandations adressées aux acteurs concernés par la problématique, en matière de prévention, de prise en charge des victimes, de récolte de données et de communication.

### 4.1 Prévention

La prévention du *needle spiking* doit être pensée différemment de celle qui s'applique au *spiking* classique, où l'auteur mélange une substance psychoactive à la boisson de la victime. Pour éviter le *spiking* avec des boissons, plusieurs initiatives que la victime peut prendre elle-même se sont déjà avérées efficaces, comme par exemple le fait de couvrir ses boissons avec un couvercle ou un bouchon et de ne jamais les laisser sans surveillance.

---

### **Ne pas faire porter la responsabilité aux victimes, mais sensibiliser les auteurs potentiels**

---

Dans le cas du *needle spiking*, où la victime serait droguée via une injection, les initiatives de prévention sont plus compliquées à mettre en œuvre et les campagnes de sensibilisation ne suffisent donc pas.

24. Communication personnelle.

25. VRT (27/05/22). *Directeur Jessa Ziekenhuis pleit voor veldhospitalen op grote festivals na paniek rond "needle spiking"*. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2022/05/27/directeur-jessa-ziekenhuis-pleit-voor-veldhospitalen-op-grote-fe/>.

26. VRT (24/05/2022). *Wel prikletsels, maar nog nooit gif gevonden: waarom "needle spiking" experten al 2 jaar voor raadsels plaatst*. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2022/05/24/needle-spiking-wat-hoe-waarom/>.

Pour des phénomènes tels que le *spiking*, il est essentiel de ne pas faire porter la responsabilité des faits à la victime et de ne pas la surcharger avec des mesures de sécurité supplémentaires à prendre. Il est également important de ne pas susciter la panique et la peur chez les victimes potentielles, ce qui les conduirait à prendre d'elles-mêmes des mesures draconiennes, alors que les preuves concernant le *needle spiking* sont, pour l'instant, limitées.

La sensibilisation est néanmoins importante et doit s'adresser à tous, y compris les témoins et les auteurs potentiels des faits. Il est important de faire comprendre à ces auteurs que leur comportement est inapproprié et d'encourager les témoins à réagir afin d'éviter les cas de (*needle*) *spiking*. Cela ne doit toutefois pas mener à une « chasse aux sorcières » où des auteurs présumés seraient pris pour cible<sup>27</sup>.

## 4.2 Prise en charge des victimes

Le *needle spiking* semble être plus fréquent dans le cadre de la vie nocturne. Pour y garantir la sécurité en général et la protection des victimes potentielles, il est important que le personnel (de sécurité) soit accessible et présent en nombre suffisant, dont du personnel féminin (car il peut être plus facile pour des victimes féminines de se tourner vers des femmes). Il est également recommandé que le personnel du bar et de la sécurité soit formé afin de pouvoir faire face à de telles situations. Ces mesures peuvent être intégrées dans le cadre de plans d'action déjà existants (par exemple, le récent plan d'action de la ville de Bruxelles « Rien sans mon consentement », qui prévoit notamment de former les agents de sécurité des lieux de nuit). Il est généralement conseillé aux personnes qui pensent être victimes de (*needle*) *spiking* d'informer immédiatement leur entourage de leur soupçon d'avoir été droguées. Il est également recommandé d'informer le personnel du bar et de la sécurité.

---

### Prendre les victimes au sérieux

---

Une assistance médicale est toujours requise si la victime ou son entourage s'inquiètent pour sa santé. Il est fortement recommandé aux personnes qui pensent avoir été victimes de (*needle*) *spiking* de consulter leur médecin traitant et de se tourner vers la police afin que des analyses puissent être réalisées. Bien que les preuves de *needle spiking* soient limitées à ce jour, il est important que la victime soit toujours crue et prise au sérieux.

C'est également ce que prône l'asbl Belgian Pride, organisatrice de l'événement du même nom, en mettant l'accent sur l'écoute et le soutien des victimes : en les orientant d'abord vers les services d'urgence, en les accompagnant ensuite dans le dépôt d'une plainte<sup>28</sup>.

Lors du Conseil de la nuit du 1<sup>er</sup> juin 2022, la *BrusselsByNight Federation* a souligné qu'elle incitait ses membres à veiller à ce que, en cas de *needle spiking*, le protocole relatif à l'accompagnement des personnes en difficultés et à leur orientation vers la police, soit appliqué. Les acteurs présents au Conseil de la nuit du 1<sup>er</sup> juin 2022 se sont accordés pour considérer le protocole existant pour les situations de violences sexuelles comme pertinent dans de tels cas. Compte tenu du manque d'informations concrètes sur le phénomène du *needle spiking*, la prise de mesures autres que le rappel des protocoles généraux de prévention et de gestion des risques ne semble pas d'actualité.

---

27. De Morgen (30/05/2022). Jongen (15) dient klacht in wegens haatberichten na vermeende 'needle spiking' op tienerfestival Hasselt. <https://www.demorgen.be/snelnieuws/jongen-15-dient-klacht-in-wegens-haatberichten-na-vermeende-needle-spiking-op-tienersfestival-hasselt-be53031d/>.

28. En soutien aux victimes, l'asbl prévoit de se porter partie civile pour les plaintes déposées pour les faits commis durant la *Pride*. Informations fournies par la Belgian Pride ASBL le 13/06/22.





Au niveau fédéral, un groupe de travail réunissant des acteurs de la police, du monde de la santé et des administrations publiques s'est penché sur le phénomène du *needle spiking*. Ses travaux ont abouti à des recommandations concrètes qui ont été envoyées aux autorités locales, aux organisateurs d'événements et aux services d'urgence médicale et de police locale.

### 4.3 Collecte de données

La commission parlementaire britannique susmentionnée soulignait que les initiatives politiques visant à réduire tant le *needle spiking* que la peur qu'il suscite pouvaient uniquement être fondées et ciblées si des preuves et des données fiables étaient disponibles.

Afin d'évaluer l'ampleur du phénomène de *needle spiking* et sa gravité, il est donc nécessaire de recueillir des preuves médico-légales. Pour que des preuves toxicologiques puissent être rassemblées, il est important que des échantillons de sang ou d'urine des victimes soient collectés, conservés et analysés le plus rapidement possible. Si seules des petites quantités de produit sont injectées, les substances disparaissent plus rapidement de l'organisme.

Les preuves toxicologiques sont nécessaires pour évaluer un fait individuel et constituent une information importante pour les personnes concernées. L'accumulation de preuves médico-légales est également essentielle afin de mieux comprendre le phénomène dans son ensemble et, par conséquent, d'être en mesure d'informer les politiques. Les victimes doivent donc être encouragées à signaler les faits rapidement. Le personnel médical et la police, pour leur part, doivent prendre les victimes au sérieux, enquêter sur les faits et rassembler les preuves nécessaires.

---

## Fonder les politiques publiques sur la connaissance

---

Afin de développer une politique fondée sur la connaissance, il est important d'enquêter sur l'ensemble du phénomène, y compris les motivations des auteurs, les substances psychoactives utilisées, le *modus operandi*, les lieux et les types de victimes. Les preuves médico-légales et les données policières devraient donc être complétées par des données autodéclarées, telles que des enquêtes sur les victimes. Bien que le *spiking* ait été étudié à de nombreuses reprises et que nous possédions donc des connaissances scientifiques sur ce phénomène, cela ne s'applique pas à la forme spécifique du *needle spiking*. Il convient donc de collecter des preuves afin de pouvoir prendre des décisions politiques éclairées et non des décisions hâtives en mettant immédiatement en œuvre certaines mesures alors que l'on ne cerne pas clairement la problématique. Ce phénomène nécessite également une approche intégrée et une stratégie élaborée.

### 4.4 Communication

Compte tenu du manque de preuves et du fait que plusieurs questions demeurent sans réponse, une communication adéquate et nuancée sur le *needle spiking* est nécessaire à court terme.

Il s'agit de ne pas exagérer le phénomène, sans pour autant donner l'impression que les victimes ne sont pas prises au sérieux. Il faut donc aussi prêter attention à leurs récits, auxquels les jeunes attachent de l'importance. Et étant donné que les jeunes n'ont pas toujours confiance dans les médias classiques, dont les articles sont, de surcroît, souvent payants, il convient de s'efforcer de les atteindre via les réseaux sociaux ou d'autres canaux (p. ex. podcasts) qu'ils utilisent.

---

## Atteindre les jeunes via leurs canaux

---

Les organisateurs de la *Belgian Pride*, par exemple, affirment avoir communiqué de manière transparente et honnête dans la presse, sur les réseaux sociaux et auprès de leurs partenaires, sur les faits et les procédures à suivre. Les zones de police elles-mêmes peuvent aussi avoir une approche proactive par rapport au phénomène : ainsi, la zone de Bruxelles-Capitale – Ixelles, lorsqu'elle repère des témoignages de (*needle*) *spiking* sur les réseaux sociaux (p. ex. comptes Instagram), demande aux personnes concernées de contacter ses services<sup>29</sup>.

Dans le cadre du suivi des phénomènes de criminalité et de leur évolution, l'Observatoire de BPS restera attentif à cette problématique et à son éventuel développement, poursuivant l'objectif de fournir un regard éclairé et des pistes d'actions aux acteurs de la chaîne de la prévention et de la sécurité.

---

29. Via un commissariat, un service d'accueil, ou en cas d'urgence, via le 101 afin de garantir une réponse rapide.

### Remerciements

L'Observatoire souhaite remercier les partenaires qui ont contribué à cette analyse : les 6 zones de police bruxelloises, la DCA Bruxelles, la DJSOC, l'asbl RainbowHouse Brussels et l'asbl The Belgian Pride.



Coordination : Sophie CROISET (OBPS)

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité : Christine ROUFFIN (OBPS)

Contact : BPS - Tél : +32 (0) 507 99 11 - info@bps.brussels - rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur IFlash Paper n°1 "Piqûres d'aiguille. État des lieux du *needle spiking* en Région de Bruxelles-Capitale et recommandations" : [www.bps-bpv.brussels](http://www.bps-bpv.brussels)

© BPS 2022 Tous droits réservés  
D/2022/14.168/8

Éditeur responsable : Sophie LAVAUX, Directrice-générale – rue de Ligne 40 – B- 1000 Bruxelles

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, « Piqûres d'aiguille. État des lieux du *needle spiking* en Région de Bruxelles-Capitale et recommandations », *Flash Paper de l'Observatoire* – n°1, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2022 ».